

Strasbourg, 06 Mars 2024

AP/CAT(2024)01  
Or. anglais

**ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES RISQUES  
MAJEURS (EUR-OPA)**

**REUNION DU BUREAU DU COMITE DES  
CORRESPONDANTS PERMANENTS  
PAR VISIOCONFERENCE**

**RAPPORT DE REUNION  
14 février 2024 (09h30 – 11h00)**

## **PARTICIPANTS :**

### **Membres du Bureau :**

Dominika REYNOLDS (DR) : Présidente  
Alessandro BALDUCCI (AB) : Vice-Président  
Anton MICALLEF (AM) : Vice-Président  
Mikaella MALA (MM) : Ex-Présidente

### **Secrétariat du Conseil de l'Europe (CdE) :**

Tanja KLEINSORGE (TK) : Cheffe de Département, Processus de Reykjavik et Environnement  
Krzysztof ZYMAN (KZ) : Secrétaire exécutif d'EUR-OPA  
Catherine EMEZIE (CE) : Secrétariat d'EUR-OPA

## **1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR [AP/CAT\(2024\)OJ01](#)**

Le Secrétaire exécutif souhaite la bienvenue aux participants. Il présente au Bureau les objectifs de la réunion. L'ordre du jour est adopté sans amendement.

## **2. DECLARATION DU SECRETAIRE EXECUTIF**

KZ présente T. Kleinsorge, le nouveau cheffe de Département du Processus de Reykjavík et Environnement. Le Processus de Reykjavik est en bonne voie, coordonné par la DGI, Direction des affaires sociales, de la santé et de l'environnement. La Convention de Berne, la Convention du paysage et l'EUR-OPA ont tous été intégrés dans le Processus de Reykjavík et y contribuent. La situation du personnel d'EUR-OPA reste inchangée, avec deux membres du personnel. En 2024, l'Accord se concentrera, conformément à la décision prise lors de la dernière réunion conjointe des Correspondants permanents et des directeurs des centres spécialisés, sur la promotion du droit de vivre dans un environnement propre, sain et durable pour les générations actuelles et futures.

## **3. DÉCLARATION DE MME TANJA KLEINSORGE, CHEFFE DU DEPARTEMENT PROCESSUS DE REYKJAVIK ET ENVIRONNEMENT**

KZ invite TK à s'adresser au Bureau. TK, qui a beaucoup travaillé avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) sur des questions liées à l'environnement, était impatient de voir comment l'Accord pourrait contribuer à la mise en œuvre du Processus de Reykjavík. Les deux principaux objectifs du nouveau département seraient 1) d'atteindre les objectifs définis dans l'annexe V de la Déclaration de Reykjavík (lutter contre la triple crise planétaire : le changement climatique, la pollution et la perte de biodiversité) sur le plan politique et au niveau européen et 2) de lancer le Processus de Reykjavík, en en faisant une priorité visible pour les actions du Conseil de l'Europe relatives à l'environnement, dans le but de présenter des propositions concrètes au Comité des Ministres (CM) qui se réunira les 16 et 17 mai prochains à Strasbourg. Les organisations de jeunesse et les organisations de la société civile ont été invitées à contribuer au Processus de Reykjavík.

TK a encouragé l'Accord à contribuer davantage au Processus de Reykjavík, étant donné que les risques naturels et technologiques (par exemple, résultant du changement climatique et amplifiés par celui-ci) offrent à l'EUR-OPA la possibilité de développer des actions directement pertinentes.

#### **4. PREPARATIFS DE LA PROCHAINE REUNION DU COMITÉ DES CORRESPONDENTS PERMANENTS (CCP)**

La prochaine réunion des Correspondants permanents se tiendra en ligne le 16 mai. La tenue d'une réunion en personne n'est pas possible en raison des dates coïncidant avec la réunion du CM (16-17 mai) et de l'indisponibilité des salles de réunion et de l'interprétation à ces dates.

Le CCP sera invité à réfléchir à des propositions d'experts et à des thèmes qui permettraient à l'Accord d'alimenter le Processus de Reykjavík, tout en examinant ce qui a été réalisé dans le domaine du droit à un environnement propre et sain. Suite à cette discussion, un rapport d'experts pourrait être préparé pour la réunion du CCP en novembre. AM a souligné plusieurs thèmes de la déclaration que l'accord pourrait suivre, tels que les défis soulevés par la triple crise planétaire, l'inclusion des jeunes, reliant ainsi la protection de l'environnement et des personnes. DR a convenu de l'importance de considérer les liens entre les droits de l'homme et les catastrophes.

KZ a suggéré d'approcher les experts qui ont déjà contribué aux travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'environnement, notamment au débat de l'APCE sur « l'environnement et les droits de l'homme : le droit à un environnement sûr, sain et durable » qui s'est tenu en septembre 2021. KZ a également invité le Bureau à l'informer de tout expert national qui pourrait contribuer à la réflexion de l'Accord sur ce sujet.

Lors de la prochaine réunion, le CCP discutera également des synergies potentielles sur des questions d'intérêt commun avec la Convention de Berne et la Convention du paysage. Par exemple, EUR-OPA pourrait étudier comment combiner le travail de la Convention de Berne sur la biodiversité et le travail de l'Accord sur l'atténuation des risques. KZ invitera le président du Comité permanent de la Convention de Berne à s'adresser à la réunion du CCP.

#### **5. FONCTIONNEMENT DE L'ACCORD**

L'EUR-OPA se poursuit sans changements majeurs et sans adhésions ou retraits signalés au cours des derniers mois. Le Secrétariat développe une proposition de projet basée sur le document présenté par V. Poiarkov (CP, Ukraine) lors de la réunion du CCP en novembre 2023. La proposition se concentre sur l'assistance au service d'urgence de l'État de l'Ukraine en ce qui concerne toutes les étapes du cycle de catastrophe (prévention, préparation, réponse et récupération) liées aux catastrophes technologiques (en particulier les accidents nucléaires), qui pourraient résulter d'un engagement militaire ou d'autres causes, afin de fournir une protection efficace à la population. Si elle est approuvée par toutes les parties prenantes, la proposition cherchera à obtenir un financement en dehors du budget de l'Accord.

#### **6. QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

#### **7. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION**

Aucune réunion du Bureau n'aura lieu avant la réunion du CCP en mai. Tout échange d'informations se fera par courrier électronique.